

REGLEMENT DE JEU CONCOURS
« JEU CONCOURS D'ETE 2024 »

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

FIRST REST INTERNATIONAL, société anonyme au capital de 60.000.000 dirhams dont le siège social est situé à Espace Porte d'Anfa, 3, rue Bab El Mansour à Casablanca, inscrite au Registre de commerce de Casablanca sous le n° 83695, identifiée fiscalement sous le numéro 1003197, représentée par son Vice-Président Directeur Général, M. Driss El Alami organise un jeu concours « JEU CONCOURS D'ETE 2024 ».

Ci-après dénommée « McDonald's Maroc »

ARTICLE 2 : PRINCIPE DU JEU CONCOURS

« JEU CONCOURS D'ETE 2024 » est un jeu concours à but commercial, organisé au Maroc par McDonald's Maroc, dans le cadre d'une campagne promotionnelle à l'occasion des vacances d'été 2024, qui se déroulera du 18/07/2024 au 23/08/2024 inclus, qui permettra de gagner les lots (prévus à l'article 7).

Le présent règlement a pour objet de définir les droits et obligations de McDonald's Maroc et des participants au jeu-concours.

ARTICLE 3 : MODALITES ET FONCTIONNEMENT DU JEU ET DETERMINATION DES GAGNANTS

Le participant doit télécharger l'application McDonald's Maroc et se connecter à l'application McDonald's Maroc.

Une bannière informant de la promotion sera placée sur la page principale de l'application.

1- Une fois connectés, les participants doivent cliquer sur la bannière et accéder à la section promotionnelle. Après s'être connecté pour la première fois, le participant doit cliquer sur le bouton pour participer à la promotion et accepter le règlement du jeu concours.

2- Le participant accède ensuite à la page promotionnelle principale. En haut de la page/de l'écran de l'application, il y aura une brève description du mécanisme, des images des prix, etc.

3- Le participant doit ensuite faire défiler l'écran jusqu'à la section dans laquelle les offres participantes à la promotion sont listées et l'utilisateur doit cliquer sur l'une d'entre elles.

4- Seules les offres suivantes participent à la promotion :

Maxi Best Of™ Big Tasty™
Maxi Best Of™ Big Tasty™ Spicy
Maxi Best Of™ Big Tasty™ Chicken
Maxi Best Of™ Chicken Mythic

Maxi Best Of™ Double Big Tasty™
Maxi Best Of™ Maestro Sauce Oignons Caramélisés

5. Le participant sera transféré vers une page contenant un code QR unique généré pour cette offre. En le scannant à la caisse ou au terminal de commande dans le restaurant et en achetant au moins une des offres ci-dessus, l'utilisateur participera à la promotion.

Si le participant achète cette offre sans scanner le code QR unique, le système ne reconnaîtra pas sa participation à la promotion et l'utilisateur ne recevra pas les autocollants de jeu dans son application.

Le participant ne peut utiliser que trois offres au maximum par transaction (une transaction étant définie comme l'assemblage d'une seule commande, générée par un code unique de transaction).

Un utilisateur unique ne peut acheter chacune des 6 offres qu'une seule fois par jour (jusqu'à 23:59 du jour en cours) et pour le jour suivant (à partir de 00:00 du jour suivant) cette offre sera réactivée. Une seule offre par jour sur les 6 disponibles. Cela signifie qu'un consommateur unique peut utiliser au total un maximum de 6 offres uniques par jour.

Par exemple, un client peut acheter par jour au maximum 1 Maxi Best Of™ Big Tasty™ + 1 Maxi Best Of™ Big Tasty™ Spicy + 1 Maxi Best Of™ Big Tasty™ Chicken + 1 Maxi Best Of™ Chicken Mythic + 1 Maxi Best Of™ Double Big Tasty™ + 1 Maxi Best Of™ Maestro Sauce Oignons Caramélisés, et dans une transaction, il ne peut y avoir que 3 offres uniques au maximum.

6- Après un achat conforme au mécanisme du jeu concours, le participant reçoit 1 autocollant numérique avec un lot instantané alimentaire garanti ou un lot instantané potentiel non alimentaire.

L'autocollant avec le lot alimentaire instantané est actif jusqu'au 30 août 2024. Passé ce délai, ce prix expire et le gain est annulé.

Une fois que le participant a soumis via l'application toutes les données personnelles requises, il devient un gagnant potentiel. McDonald's Maroc vérifiera si tous les gagnants potentiels ne sont pas des employés de la société ou des sociétés partenaires cités après. Si McDonald's Maroc estime que le gagnant potentiel est un de ses employés ou un des sociétés partenaires, il le disqualifiera sans aucun commentaire et le prix restera la propriété de McDonald's Maroc.

Ne peuvent participer au Jeu Concours : (i) les employés de FRI, FRI2, FRINDM, NEA Invest, OMD, Public's, TBWA/Alif, Tribal DDB, URBAN DISPALY, ALPHA NUMERIQUE, Intelcia Digital Advertising Maroc, Creata, Eldib & Co et les membres de leurs familles immédiates, (ii) tout syndicat ou ensemble de personnes agissant de concert, et (iii) toute personne qui participe par le biais de tout agent ou utilise les services de toute entité exerçant l'activité de l'organisation (ou prodiguant le conseil sur l'organisation) des promotions des Lots.

7- Après avoir cliqué sur le bouton "Recevez votre prix", le participant sera dirigé vers un

formulaire où il devra remplir les données personnelles nécessaires à la gestion de la distribution des prix aux gagnants (nom et prénom, adresse email, téléphone, date de naissance, adresse postale complète)

Les gagnants potentiels doivent demander leurs prix non alimentaires au plus tard le 30 août 2024. Si le participant gagnant ne demande pas le prix non alimentaire avant cette date, le gain sera annulé et le prix sera annulé et restera la propriété de McDonald's Maroc.

8- Des tirages au sort hebdomadaires seront effectués parmi les participants ayant effectué au moins 3 achats durant la semaine du tirage dans le cadre des offres participantes.

10 gagnants potentiels de réserve seront sélectionnés pour désigner un ou plusieurs gagnants au cas où le premier ne répondrait pas à McDonald's Maroc et ne fournirait pas les informations requises McDonald's Maroc dans un délai de trois jours à compter de la réception par le gagnant potentiel d'un un courrier électronique pour confirmer son identité, ou au cas où le gagnant ne serait pas éligible selon les conditions de participation.

9- Tirage du jackpot final.

En plus du mécanisme ci-dessus, tous les participants uniques qui ont acheté au moins une offre parmi les offres participantes participeront au tirage au sort du jackpot pour gagner un lot de grande valeur.

Le tirage au sort du jackpot final aura lieu le 26 août 2024.

10 gagnants potentiels de réserve seront sélectionnés pour désigner un ou plusieurs gagnants au cas où le premier ne répondrait pas à McDonald's Maroc et ne fournirait pas les informations requises McDonald's Maroc au plus tard le 30 août 2024, ou au cas où le gagnant ne serait pas éligible selon les conditions de participation.

Le tirage au sort du jackpot final sera effectué par un représentant de Crea (société partenaire de McDonald's Global qui gère le jeu sur l'application de McDonald's Maroc) et un représentant de McDonald's Maroc en présence du notaire attitré.

Les chances de gain des personnes participantes à ce jeu concours sont égales.

ARTICLE 4 : REMISE DES LOTSe

McDonald's Maroc prévoit de livrer tous les lots non alimentaires aux gagnants avant le 9 septembre 2024, faute de quoi McDonald's Maroc a le droit d'annuler leurs gains et leurs prix respectifs, qui restent la propriété de McDonald's Maroc.

Les prix ne peuvent être livrés qu'au Maroc, à l'exclusion de tout autre pays.

Il y aura deux processus pour les deux catégories de prix (prix de grande valeur et prix de valeur moyenne).

Pour les prix de grande valeur :

Le formulaire que les gagnants potentiels de cette catégorie de prix devront remplir pour demander les prix comprendra les informations suivantes : Nom, prénom, numéro de téléphone, adresse email, date de naissance, adresse postale complète y compris la ville.

Dès réception, McDonald's Maroc communiquera le numéro de téléphone à son agence qui appellera le gagnant et fixera un rendez-vous pour la remise du lot dans un de ses restaurants ~~son restaurant~~ à Casablanca, à la discrétion McDonald's Maroc.

Si le participant ne vient pas chercher son prix, il a jusqu'à la fin de la campagne, soit le 9 septembre 2024 exactement pour retirer son lot à l'endroit indiqué par l'agence mandatée par McDonald's Maroc. Dans le cas contraire, le prix sera récupéré par McDonald's Maroc et restera la propriété de McDonald's Maroc.

Pour les prix de valeur moyenne :

McDonald's Maroc a identifié des centres dans tout le Maroc pour faciliter la remise des lots aux gagnants. Ces centres sont les suivants :

- **Agadir (McDo Agadir Plage)**
- **Marrakech (McDo Marrakech Drive)**
- **Casablanca (McDo Casa Corniche)**
- **Rabat (McDo Rabat Hay Riad)**
- **Fès (McDo Fès Drive)**
- **Tanger (McDo Tanger Plage)**
- **Oujda (McDo Oujda)**

McDonald's Maroc a fait de son mieux pour couvrir l'ensemble du Maroc et faciliter au maximum l'obtention des lots par les gagnants.

Le formulaire que les gagnants potentiels de cette catégorie de prix devront remplir pour demander les prix comprendra les informations suivantes : Nom, prénom, numéro de téléphone, adresse électronique, date de naissance, adresse complète y compris la ville.

Dès réception, McDonald's Maroc communiquera le numéro de téléphone à l'agence qui appellera le gagnant et fixera le restaurant où il pourra retirer son prix.

Si le client ne vient pas chercher son prix, il a jusqu' au 9 septembre 2024 pour retirer son lot à l'endroit indiqué par l'agence mandatée par McDonald's Maroc. Dans le cas contraire, le prix sera récupéré par McDonald's Maroc et restera la propriété de McDonald's Maroc.

Pour le jackpot final :

Dans le cas du Jackpot final, le gagnant dispose de 3 jours à compter de la réception de l'e-mail pour confirmer son identité. S'il dépasse ce délai, McDonald's passera au gagnant suivant.

10 gagnants potentiels supplémentaires de réserve seront sélectionnés pour désigner un ou plusieurs gagnants au cas où le premier ne répondrait pas à McDonald's et ne fournirait pas les informations requises par McDonald's de la même manière que celle décrite ci-dessus, ou au cas où le gagnant ne serait pas éligible selon les conditions de participation.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu concours est accessible uniquement aux personnes adultes âgées de 18 ans et plus.

Seuls les citoyens marocains et les résidents au Maroc ayant un permis de séjour valide au Maroc peuvent participer au jeu concours. Les participants doivent être titulaire d'une carte d'identité nationale ou d'un permis de séjour au Maroc dûment valide (ou récépissé de demande ou renouvellement de permis de séjour, le cas échéant).

La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement.

Sont exclus de la participation au présent jeu concours, l'ensemble du personnel de McDonald's Maroc et de l'ensemble des partenaires cités dans l'article 3.

Dans l'hypothèse où l'une des personnes exclues par le présent règlement participerait au présent jeu concours et serait désignée comme étant gagnante, le gain ne lui sera pas attribué et ne sera pas remis au jeu et devient la propriété de McDonald's Maroc. Les règles spéciales relatives au prix du jackpot final décrites ci-dessus s'appliquent.

Le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Par conséquent, il est responsable de la modification de ses coordonnées et il lui appartient de communiquer sans délai ses nouvelles coordonnées au cas où ces dernières viendraient à changer durant le jeu concours, en envoyant un mail à l'adresse : contact@servicemcdonalds.com

La participation au jeu concours est strictement nominative pour chaque participant. La fraude avérée ou la simple tentative de tricherie d'un participant en vue de la multiplication de ses participations au jeu concours par la création de fausses identités notamment, pourront être sanctionnés par l'exclusion définitive du jeu concours, sans préjudice toutefois des actions judiciaires que pourrait engager McDonald's Maroc à son encontre.

Ne seront pas prises en considération les candidatures incomplètes ou celles intervenant après les délais d'inscription ou celles qui ne seraient pas conformes aux stipulations du présent règlement.

McDonald's Maroc se réserve le droit de requérir la suppression de toute participation qui serait contraire au présent règlement et de disqualifier en conséquence le participant concerné.

Tout participant bénéficie d'un droit de rétractation après son inscription au jeu concours, pouvant être exercé à tout moment à compter de son inscription. Pour exercer son droit de rétractation, il devra envoyer un mail à l'adresse : contact@servicemcdonalds.com

ARTICLE 6 : DUREE

Le présent jeu concours se déroulera du 18/07/2024 au 23/08/2024 inclus.

Toute participation au-delà de ce délai prévu ne sera pas prise en considération.

McDonald's Maroc se réserve le droit de prolonger la durée du jeu concours

ARTICLE 7 : GAINS

Les Prix à remporter à l'issue du jeu concours sont :

Gain instantané garanti	Valeur en DH	Quantité
Big Mac	47	11100
Chicken McNuggets x4	27	22200
McFlavor Fries	23	25900
McFlurry	26	33300
McFizz	18	74000
MEDIUM Drink (Coca, Coca Zero, Hawaii, Sprite, Fanta)	16	148000

Classification	Lots à gagner	Valeur en DH	Total	Gain instantané potentiel	Tirage hebdomadaire	Tirage du jackpot
Grande valeur	Voiture CUPRA FORMENTOR Sport *	477 000	4	0	3	1
Grande valeur	Bon de voyage**	100 000	3	0	3	0
Grande valeur	Moto YAMAHA MT-125*	79 000	3	0	3	0
Valeur moyenne	Iphone 14 Pro	12 990	6	6	0	0
Valeur moyenne	PS5 Slim avec une seule manette	7 199	3	3	0	0

Valeur moyenne	Apple Watch Series 9 45mm	5 849	3	3	0	0
Valeur moyenne	Trottinette électrique Ninebot E22E	3 200	50	50	0	0
Valeur moyenne	Tenue de l'équipe nationale***	1 020	90	90	0	0
Valeur moyenne	Billets de match de foot (catégorie 1)	500	15	15	0	0
Valeur moyenne	Billets de match de foot (catégorie 2)	300	30	30	0	0

* Les frais d'immatriculation sont à la charge McDonald's Maroc

** Le détail du bon de voyage peut être consulté sur l'application

*** Seules les trois tailles L (57 tenues) et XL (22 tenues) et XXL (11 tenues) sont disponibles et le gagnant recevra la taille disponible en stock.

Les lots à gagner selon le tirage au sort hebdomadaire seront distribués comme suit :

Tirage hebdomadaire 1 18/07/2024 – 24/07/2024	Tirage hebdomadaire 2 25/07/2024 – 31/07/2024	Tirage hebdomadaire 3 01/08/2024 – 07/08/2024	Tirage hebdomadaire 4 08/08/2024 – 14/08/2024	Tirage hebdomadaire 5 15/08/2024 – 23/08/2024
1 x Voiture CUPRA FORMENTOR Sport	1 x Voiture CUPRA FORMENTOR Sport	1 x Voiture CUPRA FORMENTOR Sport	1 x Bon de voyage	1 x Moto YAMAHA MT-125
1 x Moto YAMAHA MT-125	1 x Bon de voyage	1 x Moto YAMAHA MT-125		
1 x Bon de voyage				

Tous frais, toutes dépenses, de quelque nature que ce soit, exposés par le gagnant à l'occasion de la remise de son gain et non explicitement couverts par la description du lot resteront à la charge de celui-ci.

Le lot gagné devra être accepté comme tel et ne pourra être ni remboursé, ni échangé, ni faire l'objet d'une contrepartie pécuniaire.

McDonald's Maroc se réserve le droit de remplacer le lot par un autre de même valeur, sans que cela puisse donner lieu à quelconque réclamation.

En cas d'impossibilité pour un gagnant de profiter de son lot, il ne pourra pas en faire bénéficier la personne de son choix et le lot redeviendra automatiquement la propriété de McDonald's Maroc. Aucune réclamation ne pouvant être acceptée.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DU REGLEMENT

McDonald's Maroc se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, qui en informera les participants sur le site web de la promotion.

ARTICLE 9 : LIMITATION DE RESPONSABILITE

En cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, McDonald's Maroc sera en droit d'annuler, d'écourter, de proroger ou de reporter à tout moment le jeu concours, à l'unique condition d'en aviser les participants durant la date de validité de la participation au présent jeu et d'en aviser par la suite le Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Investissement et de l'Economie Numérique – Service Local chargé de la Surveillance du Marché.

Dans ce cas, la responsabilité de McDonald's Maroc ne pourra être ni engagée ni recherchée d'aucune manière et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

McDonald's Maroc ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation au jeu concours.

McDonald's Maroc décline toute responsabilité et ne peut être tenue responsable pour quelque motif que ce soit si le jeu concours est interrompu, arrêté, reporté ou annulé ou prolongé pour cause de force majeure ou toute autre cause étrangère à McDonald's Maroc, y compris du fait des fournisseurs, sponsors et autres tiers contribuant au jeu concours et/aux lots.

McDonald's Maroc ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de survenance de tout incident technique affectant le bon déroulement du jeu concours, y compris les pannes qui pourraient survenir sur les systèmes d'information des hébergeurs, des fournisseurs d'accès internet, des prestataires, partenaires ou sous-traitants de McDonald's Maroc ou encore des moteurs de recherche (par exemple, coupures de communication, de difficultés de connexion, de panne du serveur des sites web, etc.).

McDonald's Maroc ne pourrait être tenue pour responsable dans le cas où un ou plusieurs participants ne pourrai(en)t parvenir à s'inscrire ou participer au jeu concours, du fait de tout défaut technique de quelque nature qu'il soit.

McDonald's Maroc ne pourrait être tenue pour responsable des dommages causés aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler résultant de la participation au jeu concours.

McDonald's Maroc a le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui tente de saboter le fonctionnement du jeu concours, ou qui agit en violation des conditions de participation ou d'une manière déloyale. Toute tentative par toute personne de porter atteinte au fonctionnement légitime du jeu concours, pourrait être en violation de la loi, et advenant une telle tentative, discrétion se réserve le droit de demander réparation auprès de cette

personne dans toute la mesure permise par la loi.

ARTICLE 10 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé auprès du

- Service local du Ministère du Commerce et de l'Industrie chargé de la Surveillance du Marché à Casablanca : Km 9,500 Route de Nouasseur – Casablanca Sidi Maarouf.
- En l'Etude Notariale de Maître Zine.

Le règlement de jeu concours est disponible uniquement en langue française

Le règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, cette dernière devant être envoyée à l'adresse Espace Porte d'Anfa, 3, rue Bab El Mansour à Casablanca ou à l'une des restaurants du réseau McDonald's Maroc

Le présent règlement est disponible également auprès de tous les restaurants McDonald's du Maroc ainsi que sur le site internet de McDonald's Maroc (www.mcdonalds.ma) et sur l'application mobile de McDonald's Maroc.

ARTICLE 11 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Pour les besoins du jeu concours, chaque participant devra fournir des informations lors de son inscription et notamment son nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone, date de naissance, adresse complète, ci-après les « Données Personnelles », et devra fournir les justificatifs de son identité pour la remise du lot uniquement.

Sous réserve des autres stipulations du règlement du jeu, les Données Personnelles feront l'objet d'un traitement par McDonald's Maroc au sens de la loi n° 09-08 relative au traitement des données personnelles en vue d'identifier les participants prenant part au jeu concours, en vue de s'assurer que les conditions du présent règlement relatives aux participants sont bien réunies ainsi que pour finalités marketing, commerciales, d'informations sur le jeu et/ou jeux organisés par McDonald's Maroc. Les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification portant sur les Données Personnelles communiquées à McDonald's Maroc dans le cadre de leur participation au jeu concours et ce en envoyant un mail à l'adresse contact@servicemcdonalds.com

McDonald's Maroc se réserve le droit de vérifier à tout moment et par tout moyen, y compris l'exigence de documents justificatifs aux participants, l'exactitude des Données Personnelles communiquées par les participants. La communication de fausses Données Personnelles pourrait avoir pour conséquence l'élimination du participant du jeu concours et l'annulation de la remise du lot au gagnant ayant communiqué de fausses Données Personnelles.

Les Données Personnelles sont destinées aux services habilités de McDonald's, en la personne responsable de Mme Ouassila El Bakkali. Les seuls tiers autorisés à accéder à vos données

sont les partenaires et sous-traitants de McDonald's, dans le respect de la loi 09-08 précitée et de leur contrat de prestations.

Les Données Personnelles relatives aux gagnants pourraient être conservées au-delà de cette durée pour les besoins du jeu concours et dans la limite d'une année supplémentaire.

Le participant dispose d'un droit d'accès aux données à caractère personnel le concernant et peut également demander à ce que soient rectifiées, mises à jour ou supprimées les données inexactes, incomplètes ou périmées.

Le participant peut s'opposer par la suite, sans avoir à motiver sa demande, à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en envoyant une demande par mail à l'adresse contact@servicemcdonalds.com

McDonald's Maroc est assujéti à la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

ARTICLE 12 : PARUTION MEDIAS

Les gagnants acceptent d'ores et déjà de paraître dans tout message publicitaire lié au jeu concours (tous médias confondus) et de laisser diffuser leurs noms, prénoms et villes sur les réseaux sociaux, le site internet de McDonald's Maroc et ce pour une durée de 2 ans maximum et sans qu'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit ne puisse être exigée de la part des gagnants.

Les noms et prénoms ainsi que la ville d'origine d'un ou plusieurs participants et/ou gagnants pourraient également être rendus publics par McDonald's Maroc.

Les gagnants du jeu concours acceptent expressément et s'engagent en vertu des présentes à prendre part à toute action de marketing liée au jeu concours (interviews, séances photos, entretiens, rencontres avec le public, etc...) sur simple demande de McDonald's Maroc.

Tout participant et gagnant accepte à l'avance et sans aucune réserve que ses coordonnées, son image et sa voix puissent être utilisés à titre gratuit dans tout document publicitaire écrit ou contenu audiovisuel.

Si les gagnants refusent de fournir leurs photos, ou ne veulent pas que soient publiées leurs photos lors de la cérémonie de remise des prix, ou ne veulent même pas que McDonald's annonce leurs noms, McDonald's Maroc se réserve le droit de disqualifier ces gagnants et d'annuler leurs prix, qui restent la propriété de McDonald's Maroc.

ARTICLE 13 : RECLAMATIONS

Toute réclamation au titre du présent jeu concours pourra être adressée à McDonald's Maroc à l'attention du responsable du traitement des données personnelles. Ce dernier peut être joint à via l'adresse e-mail suivante : contact@servicemcdonalds.com

ARTICLE 14 : LEGISLATION APPLICABLE

Le jeu concours ainsi que le présent règlement sont régis par le droit marocain. Tout litige relatif au jeu concours, et/ou au règlement ou en relation avec eux est de la compétence exclusive des tribunaux de Casablanca.

Le présent règlement de jeu concours a été rédigé en langue française uniquement.

Fait à Casablanca, le 16 Juillet 2024

FIRST REST INTERNATIONAL / McDonald's Maroc